

CONTRAT DE VILLE
2024-2030



SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

quartiers2030

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Mobilisés pour le Chemin Vert et les Hauts-Quartiers





Sommaire ●●●●

Éditos	p3
Pourquoi un contrat de ville ?	p4
Portrait du quartier prioritaire	p6
Les 4 priorités pour le Chemin Vert et les Hauts-Quartiers	p8
La gouvernance du contrat de ville ouverte et plurielle .	p18
L'évaluation du contrat de ville	p20





L'aménagement urbain, l'amélioration du cadre de vie, la rénovation de l'habitat, le renforcement des services publics, le développement économique, l'accès aux services de santé : voilà autant de priorités que s'est fixée la Ville de Saumur pour le mandat 2020-2026. À cet égard, le quartier prioritaire de Saumur est un concentré de nos ambitions et de notre action : il s'agit d'y activer tous les leviers à notre disposition pour améliorer sensiblement les conditions de vie, de travail et d'épanouissement des Saumuroises et des Saumurois qui y vivent.

Construction d'une Maison des Sports de Combats et d'un nouvel espace associatif et de jeunesse, création d'une cour artisanale, travaux d'aménagements urbains, végétalisation, réhabilitation de logements sociaux, installation de médecins, mise en place de stations de vélos en libre service, animation du quartier, accompagnement social, dynamisation culturelle... Quand on pose les yeux sur les quartiers du Chemin Vert et des Hauts-Quartiers, on constate l'ampleur du travail réalisé et celui en cours de l'être. Ces chantiers, amorcés ou déjà terminés, complètent une liste d'actions concrètes déjà mises en œuvre sur les quartiers prioritaires et permettent de voir qu'ils sont véritablement en pleine transition.

Avec la signature de ce contrat de ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 », nous poursuivons l'ambitieuse politique de la Ville. Ce contrat de ville concrétise cet engagement de l'ensemble des partenaires - institutionnels, associatifs et citoyens - que je tiens à remercier chaleureusement pour leur mobilisation au quotidien visant à offrir des solutions concrètes aux besoins des habitants du Chemin Vert et des Hauts-Quartiers.

Tous ces engagements exigent de nous de la volonté, de la détermination et des moyens. Ils exigent un investissement sans faille de notre part, un investissement moral, technique et financier - et nous l'assumons pleinement et continuerons de l'assumer dans les années à venir. Et ils exigent un cap que ce contrat vient ici fixer avec un seul objectif : qu'à terme, ce quartier dit « prioritaire » ne le soit plus grâce au travail et aux réussites qu'il doit amener.

Jackie Goulet Claisse

Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur



Un nouveau chapitre s'ouvre pour les 6 prochaines années, celui des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Orienté vers les besoins des habitants, le contrat de ville de l'agglomération Saumur Val de Loire s'appuie sur les concertations des citoyens et des partenaires et s'articule autour des quatre orientations nationales : Emploi, Transitions, Émancipations et Sécurité.

Agir pour le quartier Chemin Vert et Hauts-Quartiers, c'est permettre un meilleur accès aux services publics et aux politiques publiques de droit commun, qui doivent s'appliquer avec intensité et efficacité dans ces territoires.

Cette politique s'articule également avec des dispositifs spécifiques tels que les programmes de rénovation urbaines, l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et les appels à projets.

J'accorderai une attention particulière au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des actions menées et à la qualité des projets en matière de transition écologique.

Je salue les habitants et l'ensemble des acteurs pour leurs engagements dans l'élaboration de notre feuille de route.

Philippe Chopin

Préfet de Maine-et-Loire



Pourquoi un contrat de ville ?

La politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales entre les territoires et à améliorer le quotidien des habitants domiciliés dans les quartiers qui concentrent les populations les plus vulnérables. La politique de la ville mobilise un ensemble de partenaires tels que l'État, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur, le Département de Maine-et-Loire, la Caisse d'Allocations Familiales, le bailleur social et les acteurs des quartiers (associations, habitants, entreprises...).

Le contrat de ville est le document par lequel tous ces partenaires construisent des solutions et des projets avec les habitants de ces quartiers désignés comme « prioritaires ». Il définit pour une période de 6 années (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.

À Saumur, le quartier retenu comme prioritaire par décret du 28 décembre 2023 s'étend sur deux zones vécues comme étant distinctes par leurs habitants : le Chemin Vert et les Hauts-Quartiers. Les interactions y sont limitées et la « côte » qui mène aux Hauts-Quartiers semble être vécue comme un obstacle.

Le Chemin Vert et les Hauts-Quartiers bénéficient depuis 2005 d'un vaste programme de rénovation urbaine : démolition d'immeubles, réhabilitation du parc de logement social et implantation d'équipements structurants au cœur du quartier.

Malgré ces réaménagements considérables et les efforts consentis dans le cadre de la politique de la ville, les écarts entre les habitants du quartier et le reste de la ville se creusent. Le taux de pauvreté dans le quartier est relativement constant entre 2009 et 2019 (44%) mais le taux d'emploi s'est considérablement dégradé dans la même période.

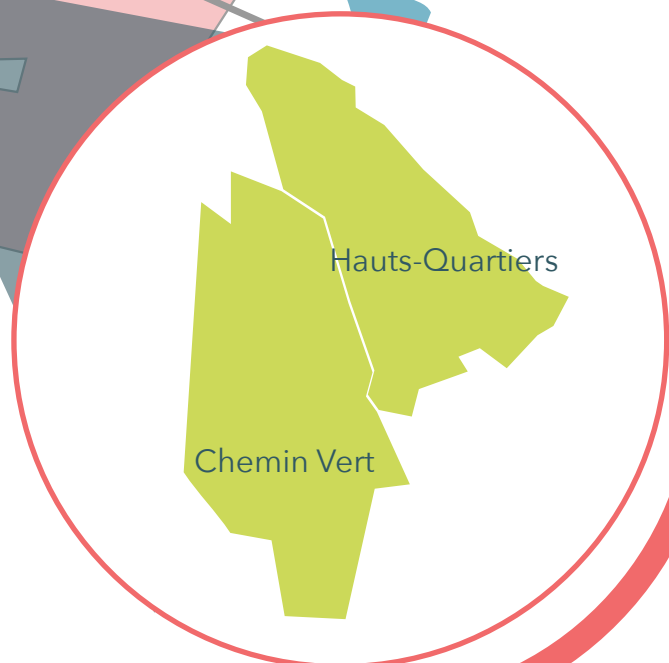
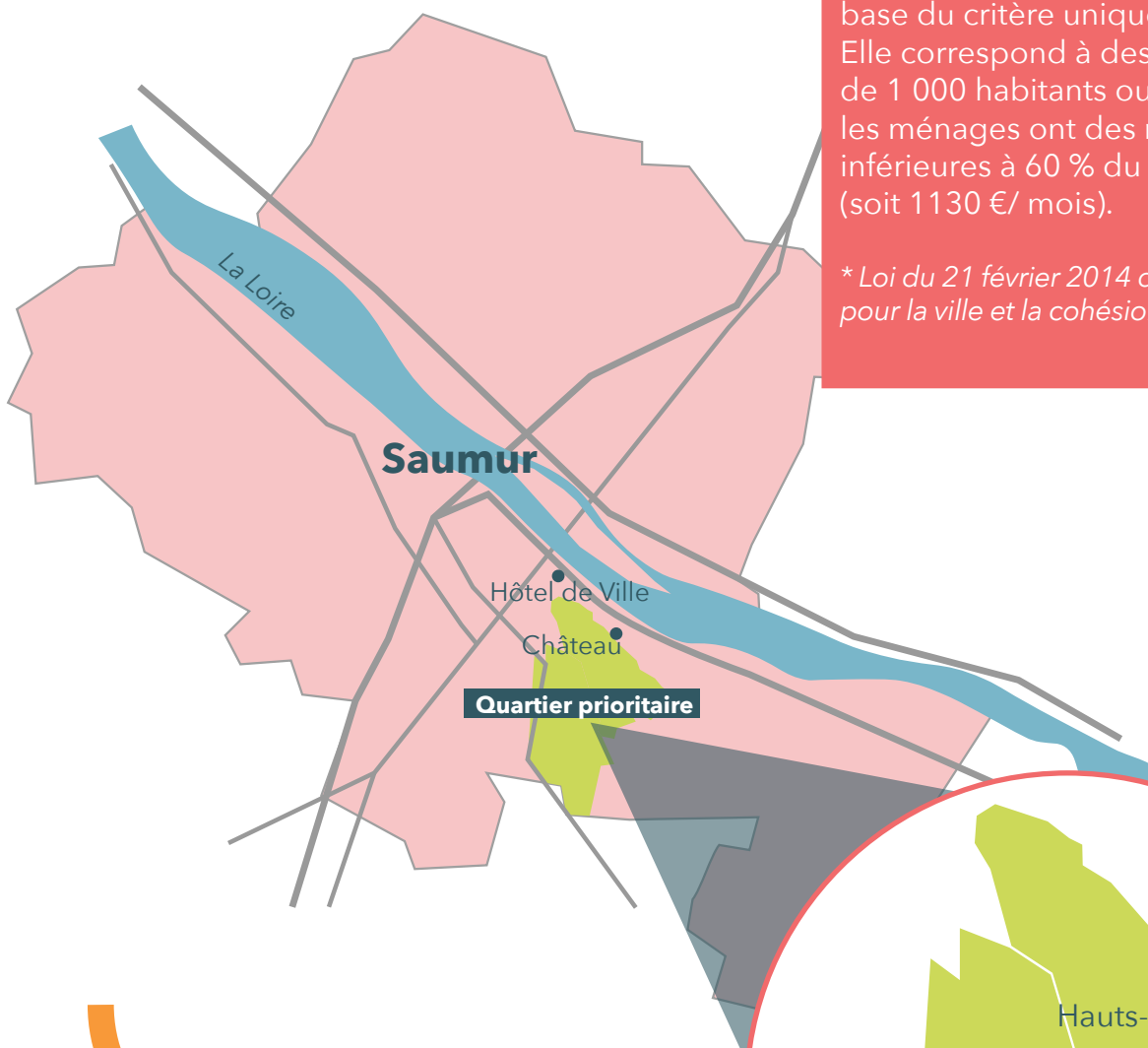
Les habitants et associations, consultés pour la rédaction du contrat de ville, sont deux acteurs essentiels à la réalisation des ambitions du contrat.

Résidents du quartier, membres d'associations ou conseillers citoyens, les habitants apportent une précieuse contribution, collectivement et individuellement, en donnant leur avis, en assurant le rôle de relais d'information auprès d'autres habitants, en initiant de nouveaux projets au service de tous... Le contrat de ville, construit pour eux, ne saurait remplir ses objectifs sans leur contribution dynamique.

Quant au tissu associatif, il est engagé à se conformer aux objectifs du contrat quand il bénéficie de ses financements et à rechercher les synergies avec d'autres partenaires pour une action cohérente et plus riche. Les associations ont une imprégnation locale inestimable que les acteurs institutionnels n'arrivent pas toujours à obtenir, notamment auprès de populations désocialisées.

La géographie des quartiers politique de la ville est définie par l'État* sur la base du critère unique de pauvreté. Elle correspond à des quartiers de 1 000 habitants ou plus, dont les ménages ont des ressources inférieures à 60 % du revenu médian (soit 1130 €/ mois).

* Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.



26 599

habitants
à Saumur

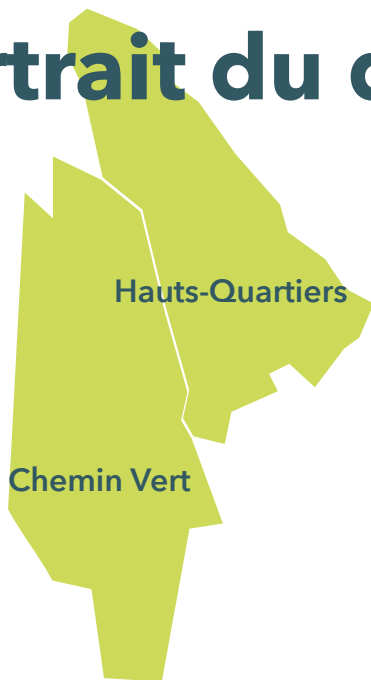
3 591

habitants
dans le quartier

soit
12%

de la population
communale

Portrait du quartier prioritaire



1

Le quartier accueille les populations les plus modestes¹

43,3 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté (17,5 % à Saumur, 13,5 % pour Saumur Val de Loire et 11,4 % sur le Département)

1 170 € de niveau de vie médian (1 660 € à Saumur et 1 680 € pour Saumur Val de Loire)

18 % des ménages sont imposés (42,8 % à Saumur, 41 % pour Saumur Val de Loire et 45,5% sur le Département)

60,5 % de bas revenus (25,3 % à Saumur et 21 % pour Saumur Val de Loire)

317 foyers bénéficiaires du RSA (1 259 à Saumur, 2 601 pour Saumur Val de Loire)

21,9 % de familles monoparentales parmi les foyers allocataires (14,6% à Saumur, 13,8 % pour Saumur Val de Loire et 11,7% sur le Département)

11,9 % d'étrangers (3,9 % à Saumur et 2,2 % pour Saumur Val de Loire)

2

Des difficultés d'accès à l'emploi et à la formation²

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et l'ensemble de la population en âge de travailler.

Le taux d'emploi des 15-64 ans est de 38 % (57,5 % à Saumur et 65,5 % pour Saumur Val de Loire)

700 demandeurs d'emplois (3271 à Saumur et 10 411 pour Saumur Val de Loire)

Le taux des emplois à durée limitée est de 31 % (20 % à Saumur et 17 % pour Saumur Val de Loire)

Le taux d'emploi des étrangers est de 40,7 % (44 % à Saumur et 52 % pour Saumur Val de Loire)

Niveau de formation

Part des demandeurs d'emplois ayant un niveau inférieur au CAP/BEP : 22,8 %

Part des demandeurs d'emplois ayant un niveau supérieur au bac : 8,9 %

Part de la population sans aucun diplôme : 54 %

Part de la population avec un niveau bac : 16,8 %

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 41,6 % (20,7 % pour la ville)

A noter que les dernières données trimestrielles publiées par France Travail arrêtées à décembre 2023 présentent une baisse significative du nombre de chômeurs sur le quartier : 407 demandeurs d'emploi de fin de mois (DEFM), dont 176 demandeurs d'emploi de longue durée (DELD).

Cela représente une baisse de 15 % sur l'année des DEFM et de 18,1 % de DELD.

¹ INSEE 2022

² INSEE 2022 et France Travail au 10 janvier 2024

3

Le quartier a de nombreux atouts

Un quartier **assez jeune** avec 34,2 % de la population qui a moins de 25 ans

De nouvelles populations, une **diversité** linguistique, culturelle et cultuelle

Un quartier **proche du centre-ville**, accessible à pied

Un quartier aéré avec **des espaces verts**

Un quartier **à taille humaine**, familial avec des espaces pour se retrouver, jouer et échanger

Un collège, des écoles

De nombreux **services publics en proximité** : Bureau de poste, commissariat, France Travail, Maison de l'enfance (multi accueil et ludothèque, centre social, Résidence autonomie, Ehpad, Pôle Balzac (gare routière)

Permanence d'organismes d'aide à l'accès aux droits : Maison départementale des Solidarités, CIDFF, CAF, CDAD, UFCV, CLCV, Mission locale, Planning Familial...

Des équipements sportifs notamment une piscine

Un **pôle de santé** proche du quartier

Des équipements neufs pour accueillir des médecins, des activités paramédicales, un laboratoire d'analyses

65 entreprises, dont 27 concernent les commerces, les transports, l'hébergement et la restauration et 22 des services aux particuliers

Une entreprise à but d'emploi dans le cadre de l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »

Le centre d'examen du permis de conduire.

4

...et des opportunités à saisir

Un Programme de Renouvellement Urbain.

Des équipements à venir : l'espace socioculturel et de jeunesse doté d'un plateau tertiaire, futur emménagement de la Mission Locale du Saumurois, la maison pour les sports de combat, la nouvelle structure d'accueil des écoles de Charles Perrault et Petit Poucet, la création d'une plateforme de formation de la chambre de commerce et d'industrie, la cour artisanale...



Les 4 priorités pour le Chemin Vert et les Hauts-Quartiers

01

Un quartier tranquille pour favoriser le bien vivre ensemble

Agir pour rendre le quartier agréable à vivre et lutter contre les incivilités.

Agir pour renforcer la cohésion sociale et l'accès au soin.



02

Un quartier qui offre de nouvelles perspectives

Agir pour renforcer la parentalité, la solidarité et l'autonomie.

Créer les conditions pour que chacun se sente légitime et trouve sa place dans la société.



03

Un quartier en transitions

Agir pour ne pas laisser les habitants des quartiers en marge des évolutions sociétales, notamment en matière d'habitat, d'écologie, d'alimentation, d'énergie...



04

Un quartier mobilisé pour l'emploi

Agir pour accompagner un retour à l'emploi qui permette de sortir de la précarité.

Développer l'entrepreneuriat et favoriser l'implantation des entreprises dans les quartiers.



Les priorités définies dans ce contrat tirent les enseignements de l'évaluation de la précédente génération des contrats de ville. Elles ont vocation à évoluer tout au long du contrat pour tenir compte des évolutions majeures observées dans le quartier et des nouvelles opportunités d'actions conçues par les partenaires.

Pour que le contrat de ville reste opérationnel, une feuille de route annuelle sera établie qui déclinera plus précisément les orientations prises. Elle guidera le choix des partenaires dans le cadre de l'appel à projet annuel et les actions décidées par les financeurs.

01

Un quartier tranquille pour favoriser le bien vivre ensemble



© Scoope - Le Thouet en fête

Les constats :

- Incivilités, cohabitation parfois difficile, vivre ensemble en difficulté
- Ouverture socioculturelle des habitants à renforcer
- Commerces vieillissants voire inexistants au Chemin Vert

Parole d'habitant :

Augmentation sur l'espace public des personnes présentant des addictions ou des troubles du comportement.

VIVRE BIEN, VIVRE EN BONNE SANTÉ

- Soutenir l'accès aux soins des habitants et promouvoir les pratiques qui visent à préserver ou favoriser la santé.
- Lutter contre toutes les formes d'addictions :
 - en se dotant d'outils de diagnostic et en mettant en place des indicateurs de suivi,
 - en coordonnant les intervenants,
 - en menant des actions de prévention.

Exemples de dispositifs à mobiliser

ARS¹
Contrat local de santé, Maison des Adolescents

CAF²
Animation de la vie sociale

Département
Maison des solidarités

Région
Politique santé

Acteurs spécifiques
Centre Hospitalier, Maison pluridisciplinaire, médecins libéraux

¹ Agence Régionale de Santé

² Caisse d'Allocations Familiales

SE RÉAPPROPRIER L'ESPACE PUBLIC POUR QUE LES HABITANTS PUISSENT Y ÉVOLUER LIBREMENT À TOUT MOMENT

- Organiser des temps de cohésion sociale en pied d'immeuble en y proposant des activités ludiques, sportives, culturelles mélangeant les publics, notamment en fin d'après midi/début de soirée.
- Poursuivre les « marches exploratoires » des habitantes pour recueillir leurs ressentis sur leur lieu de vie et exploiter les enseignements en termes d'aménagement urbain.

Exemples de dispositifs à mobiliser

État Forces de l'ordre et instances partenariales CISPD et GPO	ANRU¹ Programme de renouvellement urbain	CAF Jeunesse, ouverture à la culture et aux sports	Département ASEA ² (Prévention spécialisée)	Acteur spécifique Bailleur social
---	---	--	--	---



ÉLARGIR LES HORIZONS DES HABITANTS DU QUARTIER

- Favoriser l'accès à la culture et au sport en faisant connaître, en utilisant et en animant les équipements en proximité.
- Aider au développement d'initiatives culturelles par les habitants favorisant le vivre ensemble.
- Rendre l'offre culturelle hors quartier plus accessible.

Les actions soutenues par le contrat de ville contribueront à promouvoir au moins un des objectifs suivants : la mixité sociale, l'intégration des personnes handicapées, l'égalité entre les hommes et les femmes, les valeurs de la République. Ainsi, les activités bénéficiant à un cercle restreint de personnes, communautaristes ou strictement « occupationnelles » ne présenteront pas d'intérêt pour le contrat de ville.

Exemples de dispositifs à mobiliser

Ville de Saumur Ville d'Art et d'Histoire, Château, Programme estival, Sports, Maison des sports de combat	CAF Jeunesse, ouverture à la culture et aux sports	État Jumelage, AAP Mon Été culturel	Région Investissement, projets sportifs	Saumur Val de Loire Médiathèque, saison culturelle, Musique, sport
--	--	---	---	--

¹ Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

² Association pour la Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent à l'adulte

02

Un quartier qui offre de nouvelles perspectives



© Scoope - Anniversaire Scoope

Les constats :

- Des conditions de vie difficiles pour certains enfants

La jeunesse est parfois vulnérable (réseaux sociaux, bien-être psychique, alimentation)

Part des 16-25 ans non scolarisés : 41,6 % contre 20,7 % à Saumur et pour Saumur Val de Loire

Taux de retard scolaire en classe de terminale : 40 % contre 19,9 % à Saumur et 18,2 % pour Saumur Val de Loire

Taux de retard en troisième : 31 %¹

Indice de position sociale (IPS) des écoles du quartier inférieur à 68 (alors qu'à Saumur, 107 pour l'école publique Jean de la Fontaine et 111 pour l'école privée Saint Louis)

Taux de réussite au brevet dans le public : 66,6%²

Paroles de professionnels :

L'équipe du Programme de Réussite Éducative s'alarme des situations accompagnées souvent plus lourdes, plus complexes avec des prises en charge multiples (scolaire, santé, loisirs, éducatif et social). De nombreuses familles monoparentales, des parents jeunes qui ont des difficultés à trouver leur place dans la cellule familiale.

¹ Éducation Nationale, année scolaire 2021-2022

² Éducation Nationale, année scolaire 2021-2022

SOUTENIR L'EXERCICE DE LA PARENTALITÉ

- Favoriser la réussite éducative des enfants par une plus grande implication des parents dans leur parcours scolaire, en créant des espaces de dialogue et de soutien entre parents.
- Mener des actions de prévention pour une meilleure santé des enfants.
- Favoriser le dialogue intergénérationnel.
- Accorder une attention particulière aux familles monoparentales.

Exemples de dispositifs à mobiliser

Ville de Saumur
Petite enfance,
PEDT¹, PRE²

CAF
Soutien aux accueils
de loisirs, dispositifs
de soutien à la
parentalité

**Éducation
Nationale**
Vacances
apprenantes, École
Ouverte aux parents
(OEPRE)

Département
Suivi et accompa-
gnement au soutien
à la parentalité et à
l'insertion sociale



AIDER LES JEUNES À CHOISIR LIBREMENT LEURS ÉTUDES ET À CONSTRUIRE LEUR AVENIR AVEC AMBITION

- Lutter contre le déterminisme social en ouvrant le champ des possibles.
- Lutter contre le décrochage scolaire en proposant des parcours individualisés renforcés notamment en lien avec les entreprises et des parcours d'excellence.
- Multiplier les actions renforçant les compétences psychosociales notamment l'estime de soi.

Exemples de dispositifs à mobiliser

Ville de Saumur
PEDT,
Dédoublément
des permanences
devoirs

CAF
CLAS Contrat local
d'accompagnement
scolaire, « Permis
d'agir »

**CCAS
de Saumur**
Programme de
Réussite Éducative

**Éducation
Nationale**
Classes dédoublées,
Devoirs Faits, Cordée
de la réussite, Stage 3^e
Parcours Avenir, PSAD³
MLDS⁴

État
Conventions
missions locales,
Promo 16-18, PAQTE

Département
Actions éducatives
en collège pour la
réussite éducative
et contre le
décrochage
scolaire

Région
« le défi de la
jeunesse »

**Saumur Val de
Loire**
Projet de labellisation
de Cité Éducative

¹ PEDT : Plan éducatif du Territoire

² PRE : Programme de Réussite Éducative

³ Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs

⁴ Mission de lutte contre le décrochage scolaire



FAVORISER L'ESPRIT CRITIQUE DES JEUNES ET PRÉPARER L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ

- Valoriser les parcours exemplaires de jeunes du quartier.
- Renforcer la connaissance des valeurs de la République.
- Faciliter l'expression des jeunes en créant des opportunités de dialogue et des lieux d'échange accompagné.
- Lutter contre les discriminations.

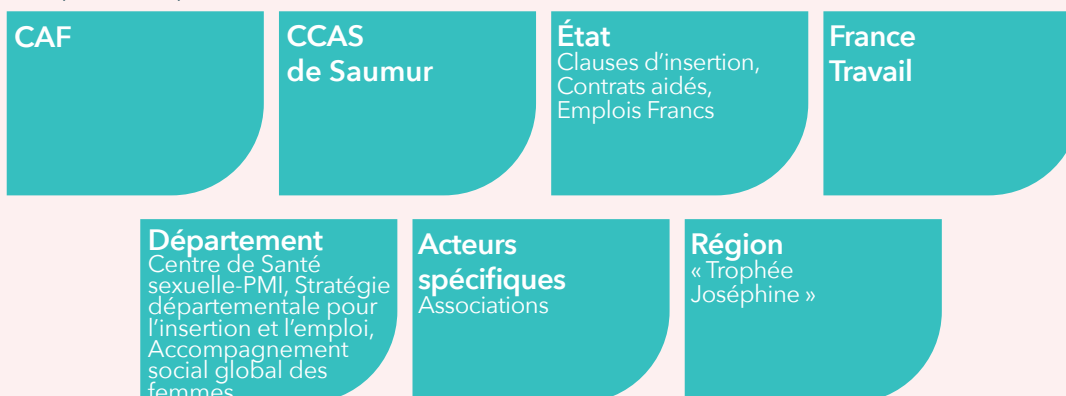
Exemples de dispositifs à mobiliser



PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME

- Lever les freins à l'insertion professionnelle des femmes (mobilité, accès à la formation, aux dispositifs d'insertion, à l'emploi, à l'entrepreneuriat).
- Favoriser la mixité dans les activités sportives et culturelles genrées.
- Rendre l'espace public accessible à toutes les habitantes, à toute heure.

Exemples de dispositifs à mobiliser



03

Un quartier en transitions



Futur centre socio-culturel

Les constats :

- Le quartier prioritaire est exposé comme partout ailleurs à un certain nombre de transitions qui y sont parfois plus difficiles à négocier en raison des fragilités qu'il cumule : transition écologique, transition numérique, vieillissement de la population. Accompagner les habitants dans ce mouvement, c'est œuvrer à leur autonomie.

Prendre en compte le vieillissement et l'isolement de la population :

24,2 % de la population a plus de 60 ans

48,8 % des ménages sont composés d'une seule personne ¹

Région

Amenagement territorial, rénovation énergétique, économie dont économie circulaire, agriculture, mobilité, santé, sport

Caisse des dépôts et consignations

Ingénierie, investissement en fonds propres verts, prêt au bailleur social pour l'adaptation des logements ou à la collectivité pour la mobilité verte

¹ Source Insee 2022 : Recensement 2018

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS EN LES AIDANT À GAGNER EN AUTONOMIE

- Lutter contre le non recours aux droits.
- Réduire la fracture numérique en formant à la maîtrise des outils informatiques.
- Accompagner les habitants dans l'appropriation des modes de déplacements doux et durables.



Exemples de dispositifs à mobiliser

CAF
Accès aux droits, aide au logement, lutte contre le non-recours

CCAS de Saumur
Soutien à la pratique sportive, à l'achat de véhicule et au financement du permis

État
Implantation France Services, Dispositifs d'aide à la mobilité

Département
Politique de mobilité et d'insertion

Saumur Val de Loire
Services des sports, Contrat local de santé



AGIR POUR DES LOGEMENTS DE QUALITÉ DANS UN CADRE DE VIE AGRÉABLE ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- Conseiller les habitants pour une gestion économe de leur logement : sobriété énergétique, gestion des déchets, sensibilisation aux écogestes.
- Adapter l'habitat à la perte d'autonomie.

Exemples de dispositifs à mobiliser

État
ANRU Label Ecoquartier, ADEME¹, Ma Prim Adapt

Ville de Saumur
Aménagements urbains

Département
Politique de l'habitat et du logement
Politique pour l'autonomie des personnes

Saumur Val de Loire
Politique de mixité sociale, services propreté

¹ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie



04

Un quartier mobilisé pour l'emploi



Agence France Travail au Chemin Vert

Les constats :

- Malgré les actions conduites en matière de mobilité, les freins restent importants, notamment psychologiques.
- Le niveau de formation reste faible chez les habitants notamment en raison de l'échec ou du décrochage scolaire.

Paroles de professionnels :

La Mission Locale du Saumurois accompagne 109 jeunes issus du quartier prioritaire. Les principaux freins repérés sont le manque de mobilisation, l'environnement familial, la santé et la maîtrise de la langue.

France Travail

Région/État
CLEFOP¹

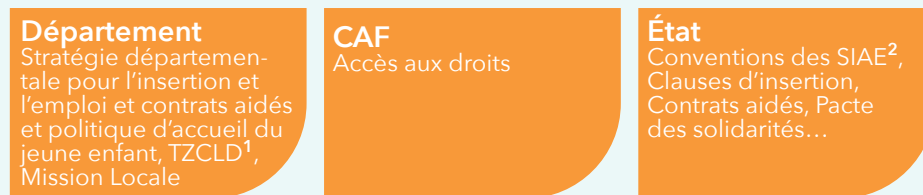
Saumur Val de Loire
Territoire Zéro Chômeur Longue
Durée, chantiers d'insertion
Mission Locale

¹ Déclinaisons locales du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

ADAPTER ET COORDONNER LES DISPOSITIFS D'ACCÈS À L'EMPLOI EN FONCTION DES BESOINS

- Améliorer la détection des publics non connus des acteurs institutionnels, évaluer les freins et ajuster les dispositifs d'insertion professionnelle pour apporter une solution « cousue main ».
- Organiser la cohérence entre acteurs de l'emploi pour assurer une prise en charge coordonnée des personnes éloignées de l'emploi.
- Faciliter l'accès aux solutions de mobilité existantes.

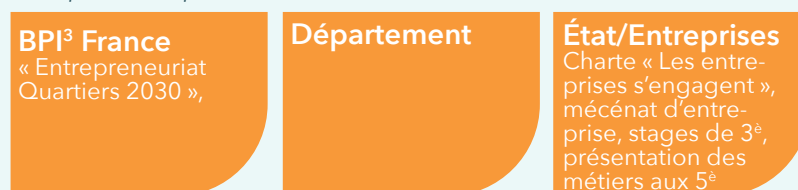
Exemples de dispositifs à mobiliser



FACILITER LES PASSERELLES AVEC LES EMPLOYEURS

- Favoriser le lien avec le monde de l'entreprise dès le collège (stages, présentations).
- Rapprocher l'offre et la demande d'emploi en mobilisant concomitamment les prescripteurs et les entreprises.
- Soutenir l'implantation d'entreprises dans le quartier (cour artisanale notamment).
- Développer les savoir-être, l'estime de soi.
- Adapter l'offre de formation français langue étrangère aux besoins identifiés.

Exemples de dispositifs à mobiliser



¹ Territoire Zéro Chômeur Longue Durée

² Structures d'insertion par l'activité économique

³ Banque publique d'investissement



La gouvernance du contrat de ville ouverte et plurielle

La politique de la ville est pilotée à l'échelle communautaire par l'État et l'Agglomération. Pour autant, c'est une logique partenariale qui préside à la définition des objectifs du contrat de ville sur la base de diagnostics locaux ainsi qu'au déploiement des actions au service des priorités convenues.

Des chefs de file peuvent être assumés sur des actions bien définies par d'autres partenaires au regard des compétences qu'ils ont pu développer et des moyens propres dont ils disposent, charge à eux de partager leurs résultats et d'infléchir leur action en fonction des orientations données en comité de pilotage.

Le comité de pilotage

Coprésidé par l'État et la Communauté d'Agglomération, il est composé des représentants de tous les signataires du contrat de ville : la Ville de Saumur, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de Maine-et-Loire, le bailleur social Saumur Habitat, la Région, France Travail, l'Éducation Nationale, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale des Territoires, la Caisse des Dépôts et Consignation. Il associe également des membres du conseil citoyen.

Il se réunit au moins 1 fois par an pour définir et valider les grandes orientations du contrat de ville, notamment les ajustements à apporter à la feuille de route qui en est une déclinaison plus détaillée.

A l'occasion du comité de pilotage, il est rendu compte des résultats des différents dispositifs de la politique de la ville : contrat de ville, programme de réussite éducative, programme de rénovation urbaine, utilisation des fonds issus de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties conformément aux orientations du contrat de ville.

Il garantit le respect des engagements pris, veille à la cohérence des objectifs et à une attribution optimale des moyens affectés pour les atteindre.

Le comité des financeurs

Il est composé des représentants des institutions contribuant financièrement à la réalisation des actions prévues au contrat, à savoir : l'État (sous-préfecture et préfecture), la Communauté d'Agglomération, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département, la Ville, le bailleur social.

Il se réunit au moins 2 fois par an pour statuer et valider la programmation des actions éligibles au contrat de ville sur proposition du comité technique.



Le comité technique

Il est composé des représentants techniques des financeurs du contrat de ville.

Il se réunit pour mettre en œuvre les orientations, préparer les décisions du comité de pilotage, élaborer l'appel à projet, instruire les programmations de manière partenariale.

Il se réunit autant que nécessaire pour travailler des projets ou thématiques spécifiques.



Le conseil citoyen

Composé des habitants et autres partenaires locaux désireux de s'impliquer pour leur quartier, il bénéficie d'une autonomie de fonctionnement. Il veille à défendre les intérêts des habitants dans leur ensemble à l'exclusion des intérêts partisans ou particuliers.

A ce titre :

- Il participe au comité de pilotage du contrat de ville.
- Il est sollicité pour avis sur les projets déposés dans le cadre de l'appel à projet.
- Il peut initier l'échange sur des sujets de son choix en comité de pilotage.
- Il peut contribuer à l'organisation de consultations ponctuelles des habitants.
- Il peut proposer des projets.

Le CCAS de Saumur via son centre social, accompagne le conseil citoyen et met à sa disposition des locaux et des moyens techniques pour lui permettre un bon fonctionnement.



Évaluation du contrat de ville



Les parties au contrat de ville s'engagent à partager leurs résultats sur la base des indicateurs qui auront été convenus dans une logique constructive d'amélioration continue de l'efficacité des actions. Elles conviennent de la même manière d'être attentives à l'évolution de l'environnement dans le quartier de façon à ajuster leurs interventions.

Aux objectifs du contrat de ville partagés dans les 4 priorités définies supra sont associées des actions concrètes, chacune assortie d'indicateurs de suivi permettant d'en évaluer les effets. Cet exercice est attendu pour chaque action, quand bien même le résultat pourrait être affecté par des évolutions qui lui seraient étrangères.

Les statistiques mises à disposition par l'ANCT¹ et l'INSEE pourront utilement contribuer à l'observation du quartier prioritaire. La production de l'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS de la Ville de Saumur permet de compléter les données et d'établir des comparaisons avec les autres territoires de la ville.

L'Agglomération Saumur Val de Loire est dotée d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale qui a pour principales missions :

- l'observation, l'animation et l'évaluation du contrat de ville avec les partenaires,
- l'accompagnement des opérateurs associatifs et institutionnels du contrat et du conseil citoyen dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets.

Elle travaille en étroite collaboration avec le délégué du préfet et les représentants techniques des parties au contrat concernées.

Elle analyse les résultats des actions financées par les crédits dédiés du contrat de ville pour le compte des financeurs. Elle organise des rencontres « bilan perspective » une fois par an avec les porteurs de projet et les partenaires du contrat de ville pour améliorer la connaissance des actions et accompagner les opérateurs dans l'évolution de leur action.

Chaque année, le contrat de ville fait l'objet d'un rapport d'activité réalisé par la MOUS² et présenté en comité de pilotage.



¹ Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

² Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale



En annexe du document :

- Évaluation du contrat de ville par le cabinet Espace Cités
- Synthèse des concertations des habitants par le cabinet Consol & Compagnie
- Synthèse de l'atelier partenaire
- Cahiers d'engagement des signataires

Signatures



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Philippe Chopin
Préfet de Maine-et-Loire

**SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION**

Jackie Goulet Classe
Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire,
Maire de la Ville de Saumur

SAUMUR Ville de

Astrid Leljevre

1^{ère} adjointe au Maire de la Ville de Saumur déléguée
aux solidarités, à la santé, au handicap, à la petite
enfance, et référente de la politique de la ville,
Conseillère communautaire déléguée au contrat
de ville, au pilotage du nouveau programme de
renouvellement urbain et au contrat enfance jeunesse

**RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**

Christelle Morançais
Présidente du Conseil Régional
des Pays de la Loire

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
anjou

Pour Florence Dabin
Présidente du Conseil Départemental
de Maine-et-Loire

Gilles Leroy
Vice-Président du Conseil Départemental

SAUMUR HABITAT

Membre de
HAB - TAT
REUN

Philippe Plat
Directeur Général
de Saumur Habitat



Pour **Cécile Bonamy**
Directrice de la Caisse des Allocations
Familiales de Maine-et-Loire,
Nathalie Gilles
Directrice de l'Action Sociale

Annyvonne Auffret
Directrice de la délégation territoriale
de l'ARS pour le Maine-et-Loire



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Maine-et-Loire



Benoît Dechambre
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale (DASEN)

Olivier Bourbis
Directeur territorial de la Caisse
des Dépôts et Consignations

Pour le DASEN
le DASEN



Alexandre Guilpain
Directeur de l'agence France Travail
de Saumur

CONTRAT DE VILLE
2024-2030



quartiers2030

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

**Mobilisés pour le Chemin Vert
et les Hauts-Quartiers**